



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 87557

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la nécessité de développer le tourisme dans notre pays et sur le récent rapport du Conseil de promotion du tourisme qui propose une stratégie pour le tourisme à l'horizon 2020. Il souhaite connaître ses engagements et les moyens qu'il entend dégager pour mettre en œuvre les six chantiers majeurs qui permettront d'atteindre 100 millions de touristes d'ici 2020 : la gastronomie et l'œnologie; les destinations et les marques; le numérique; l'hôtellerie; le tourisme d'affaire et de shopping; l'accueil, les médias, la communication; la formation.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international a fixé en juin 2015 l'objectif de 100 millions de touristes étrangers par an en France à l'horizon 2020. Cet objectif s'est déjà traduit par des mesures fortes pour renforcer la promotion de la destination France à l'international. La mise en place de 20 nouveaux contrats de destinations participe de cette démarche. Ils ont vocation à rendre plus lisible l'offre touristique française à l'international. Cette nouvelle génération de contrats est bâtie sur un cahier des charges reposant davantage sur la notion de marque de destination, de visibilité internationale et d'innovation. Ils visent à impliquer les acteurs touristiques publics et privés dans la mise en œuvre de stratégies de destination valorisant la diversité de l'offre touristique française pour conquérir de nouveaux visiteurs internationaux. Plus globalement, la conférence nationale du tourisme, le 8 octobre 2015, a permis l'adoption de nouvelles mesures inspirées des propositions du Conseil de promotion du tourisme et organisées autour de quatre axes : le numérique, la formation, l'accueil, l'investissement. L'expérience touristique est aujourd'hui indissociable du numérique, en raison de l'hyper-connectivité des touristes. La France doit se doter d'une stratégie offensive innovante, en synergie avec des partenaires privés. Déjà finalisées ou en cours, les mesures prises concernent entre autres : - la mise en place, par Atout France, d'un portail Internet de promotion de la destination France, qui valorisera notamment les pôles d'excellence touristique. Après le passage de son site sur l'URL France.fr, les premiers résultats d'augmentation des visites du site sont tangibles. Le référencement du site sur les moteurs de recherche, par effet d'entraînement, a largement bénéficié de ce changement ; - la signature de partenariats entre Atout France et des acteurs privés, afin de contribuer à la promotion de la France dans le monde. La protection des marques françaises et des noms de domaine fera l'objet d'une vigilance particulière ; - le site France.fr devrait évoluer très prochainement afin d'accueillir de nouveaux partenariats publicitaires qui permettront à l'opérateur de financer sa stratégie numérique. La concurrence en matière d'offre touristique s'accroît au plan international. Les services rendus aux touristes en France doivent être irréprochables. Pour cela, il faut recruter et former les meilleurs en valorisant l'image des métiers du tourisme et en donnant davantage de visibilité aux formations souvent excellentes qui existent déjà. A cet effet, une "conférence des formations d'excellence du tourisme" (CFET) a été créée afin de renforcer la visibilité - nationale et internationale - des formations d'excellence française en matière de gastronomie, d'hôtellerie et de tourisme. L'accueil des touristes étrangers constitue un domaine-clé. Près de 40 % des visas délivrés aujourd'hui par les services consulaires français le sont en 48 heures. La dématérialisation de la totalité de la procédure de demande de

visas devrait être effective en 2017. Concernant les transports, le forfait taxi entre Paris et les aéroports est opérationnel depuis le 1er mars. Les voies réservées aux taxis sur les mêmes trajets sont en cours de mise en place : la portion réservée sur l'A1 est déjà ouverte. La mise en service du CDG Express est prévue à l'horizon 2023. Enfin, dans le secteur du tourisme d'affaires, le MAEDI a défini une stratégie visant au renforcement du positionnement de la France. Matthias Fekl et Emmanuel Macron lanceront au printemps 2016 un comité de filière "Rencontres d'affaires et événementiel" dont la mission sera de rédiger avant l'automne un contrat de filière listant des propositions complémentaires devant être mises en œuvre par la filière et l'Etat. Pour répondre aux objectifs de fréquentation fixés par le ministre, un fonds consolidé d'investissement dans le secteur touristique a été créé avec BPI France et la Caisse des dépôts et consignations (CDD). Au total, le montant des différents fonds s'élève à environ 1 Md€ et se décline en trois volets (Fonds d'investissement de 500 M€ du groupe Caisse des dépôts destinés à la rénovation de l'ancien et à la construction du neuf dans le domaine touristique sur l'ensemble du territoire ; Fonds propre de 400 M€ du groupe Caisse des dépôts pour répondre aux besoins en équipement touristique local ; outil de financement de 100 M€ de la Banque publique d'investissement destiné à financer des PME innovantes ou des start-up du tourisme). Les services de la CDD et de BPI France procèdent actuellement à l'identification des projets prioritaires qui seront financés par ce fonds consolidé, en lien avec le ministère des affaires étrangères et du développement international, le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et Atout France. L'ensemble de ces mesures doit permettre une montée en gamme de l'offre touristique française, une amélioration en termes d'offre et d'accueil et plus généralement un développement de l'attractivité touristique sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87557

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6419

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3973